

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

## AMENDEMENT

N ° CE36

présenté par  
M. Potier, M. Naillet et Mme Battistel

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.